

ENTENTE DE LOCATION DE TERRAIN POUR LA CHASSE

PROPRIÉTAIRE

1. Parties en cause

Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs

106, rue Industrielle

New Richmond (Québec) G0C 2B0

Tél. : 418 392-5088, poste 18

et

Le client tel que désigné ci-après :

Nom du propriétaire : _____

Adresse civique : _____

Tél. (rés.) : _____ Tél. (travail) : _____ Cell. : _____

Courrier électronique : _____

2. Objet du contrat

GFCBC loue pour le compte du client le terrain désigné au contrat pour la pratique des activités de chasse décrites plus loin dans ce même contrat.

3. Description du secteur en location

Désignation du terrain ou des terrains (no lot, rang, canton, municipalité, etc) :

Accessibilité : _____

Particularités : _____

4. Activités de chasse et période de location

Le présent contrat est valide pour (Veuillez cocher le type de chasse visé.) :

- Chasse au chevreuil (arbalète et arc) : - 24 septembre au 2 octobre 2016

oui **non**

- Chasse au chevreuil (arme à feu, arbalète et arc) : - 29 octobre au 6 novembre 2016

oui **non**

5. Prix de location du terrain de chasse

Le coût de la location est déterminé par le propriétaire et le GFCBC en tenant compte de la superficie, des particularités et des aménagements du lot.

La présente location est consentie pour le prix de : _____ \$ (plus taxes applicables). Le susdit montant représente le prix de la location pour la durée du présent contrat.

Le GFCBC retient **250\$** de ce montant pour assumer les frais associés à la location du terrain de chasse et à l'hébergement de l'annonce sur son site Internet.

Si le propriétaire loue son lot sans que le chasseur n'ait utilisé les services de location du GFCBC, le **propriétaire s'engage à verser 100\$ au GFCBC** avant le début de la chasse.

6. Modalités de paiement

Le propriétaire recevra les redevances suite à la réception du paiement réalisé par le chasseur.

Le chasseur s'engage à respecter les modalités suivantes :

La réservation est officielle sur réception du montant. Le paiement doit être effectué par chèque, aucun versement n'est possible.

Non remboursable 1 mois avant la chasse.

7. Options de renouvellement de l'entente

L'entente sera automatiquement renouvelée à chaque année. Le propriétaire désirant résilier l'entente doit le faire avant le 1^{er} mai de chaque année.

8. Utilisation du ou des terrains en locations

Le chasseur ayant conclu une entente de location avec le GFCBC s'engage à :

- ✓ Utiliser le territoire loué seulement pour la ou les activité(s) de chasse désigné(es) dans ce présent contrat ;
- ✓ Protéger les clôtures et, s'il y a lieu, fermer et barrer les barrières selon l'entente intervenue avec **le GFCBC**.
- ✓ Prendre tous les moyens raisonnables pour pratiquer d'une façon sécuritaire l'activité de chasse sur le territoire loué ;
- ✓ Porter une attention particulière à l'environnement, notamment en assurant en tout temps la propreté du territoire loué ;
- ✓ N'abattre aucun arbre sans la permission du GFCBC; Ne pas céder le contrat sans la permission écrite du GFCBC, le tout à sa seule discrétion ;
- ✓ Ne pas sous-louer le territoire de chasse ;
- ✓ Ne pas publier de quelque façon que ce soit le présent contrat ;
- ✓ N'exercer aucun recours contre **GFCBC** relativement aux conditions et aux résultats de la chasse ;
- ✓ N'allumer aucun feu extérieur, ne pas couper de bois à cette fin ;
- ✓ Respecter, en toute occasion, les consignes du **GFCBC** quant au type de véhicules dont l'utilisation est autorisée et toute infrastructure de voirie (ex : ponceau, drain, etc.) mise en place sur le terrain ;
- ✓ Ne faire **aucun** aménagement autre que ceux mis à sa disposition par le **GFCBC**. *Ainsi, à titre d'exemple, ne pas planter des clous dans les arbres, n'y ériger une quelconque installation métallique pouvant éventuellement causer des dommages aux travailleurs et aux équipements lors de l'abattage ou du sciage de ces arbres.*

9. Infrastructures de chasse

Toute amélioration des lieux, tout entretien et maintien d'infrastructures, et toute activité de chasse désignée ci-dessus au point 4 sont à la charge et à la responsabilité **exclusive** du **propriétaire** sur les terrains en location.

10. Obligation du GFCBC

Le GFCBC s'engage à rencontrer le chasseur et lui faire signer le contrat de location.

Le GFCBC s'engage à faire visiter le lot au chasseur, si nécessaire.

Le GFCBC s'engage à faire la promotion du lot par le biais de son site web (www.gfcbc.ca/location-de-terres).

11. Obligation du propriétaire

Le propriétaire s'engage à **autoriser** la présence d'**aucun** autre chasseur ou individu durant la période de chasse lorsque le lot est loué par un chasseur.

Le propriétaire s'engage à respecter les particularités décrites à la section 3 et à assurer l'accessibilité de son lot.

12. Code d'éthique du chasseur

Le chasseur s'engage à respecter les règles et le code d'éthique du GFCBC.

13. Signature du contrat de location

En foi de quoi, les parties acceptent les termes de ce contrat et s'engagent à les respecter. Les parties ont signé ce contrat à _____ ce _____.

Représentant du GFCBC

Propriétaire

Note : Chaque page de ce présent contrat doit être initialisée par le propriétaire.